

# Le Mutin de Gares & Co

le journal de la délégation SUD-Rail au CSE de Gares & Connexions

Un CSE extraordinaire s'est déroulé le 20 novembre 2020. A l'ordre du jour : le chômage partiel (nommé Activité Partielle pour le politiquement correct) et le plan de continuité des activités de la SA Gares & Connexions (plan pandémie COVID 19).

**Encore une séance plénière de plus pour les représentants du personnel que la direction noie dans une multitude de réunions trop souvent pauvres en débat et systématiquement riches en blabla... sur le mois de novembre, vos 2 élus SUD-Rail G&C ont été conviés à 11 réunions diverses et variées ! 26 en tout sur le dernier trimestre 2020 !**

**Beaucoup de notre temps est consacré aux réunions, sans compter que pour chacune d'elles, nous devons étudier les dossiers en amont... cela nous prend énormément de temps également...**

SUD-Rail est un syndicat de terrain, nos convictions ont toujours été claires à ce sujet. C'est au plus près des cheminotes et des cheminots que le syndicalisme est efficace. Le flot incessant de rapports, projets, documents, de séances... n'a qu'un seul but : nous bureaucratiser en nous éloignant du terrain.

Voilà bien l'objectif de la loi travail 2 que Macron a fait passer en début de mandat. La suppression des DP, CHSCT et CE a diminuée de plus de 80% le nombre de représentants du personnel et par conséquent, les a éloignés des travailleuses et des travailleurs.

**Pour que nous restions au plus près du terrain, nous avons besoin de vous. Nous avons besoin que vous nous contactiez, que vous nous fassiez part de vos problèmes (petits ou grands) auxquels vous vous heurtez sur le terrain.**

Notre périmètre est vaste, il se « désorganise » sur la totalité des locaux G&C et donc sur tout le territoire métropolitain. Sans vos remontées, sans vos invitations à vous rencontrer, nous ne sommes plus grand-chose.

**Les problèmes non-essentiels n'existent pas, toutes infos du terrain nous servent lors des réunions face à une direction théorique et déconnectées de la base.**

## LA RÉPUBLIQUE APAISÉE



## RÉMUNÉRATION & CONGÉS EN PÉRIODE DE CRISE .

**Rémunération** : Prime de 3,50 € si vos cantines sont fermées, prime ICRS « Indemnité Compensatrice Service Restreint », si votre programmation est changée, indemnité opérationnelle de gare 70 €/mois , pour les COEG... Pensez à faire valoir vos droits !

**Congés** : En cette fin d'année la direction multiplie les pressions pour obliger les agents à prendre leurs congés, sous la menace de les voir annulé . La réglementation n'est pas aussi stricte que ça ! la délégation **SUD-Rail** a rappelé le respect du règlement dans la gestion des congés, c'est le minimum après avoir volé 6 congés pendant le 1er confinement et après tous les efforts fournis cette année !...

**Si vous rencontrez des difficultés pour obtenir l'application de ces indemnités ou pour la pose de vos congés, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous intervenions auprès de la direction.**

Grâce à votre soutien, vos délégués SUD-Rail continueront de lutter contre les inégalités ! Vous avez ce tract grâce aux cotisations de vos collègues syndiqué-es chez SUD-Rail.

# Chômage partiel, gestion de la Covid la crise de bonne foi de la direction

## COVID 19

Le télétravail devient la norme pour les métiers non opérationnels. Les métiers opérationnels des ABE, UG, COEG, ESTI restent sur le terrain avec des conditions de travail dégradées.

Lors du CSE du 20 novembre **SUD-Rail a enfin pu faire admettre à la direction que certaines tâches des opérationnelles peuvent être effectuées en télétravail pendant la période de crise**

Pour l'instant, à l'exception des secteurs où les CASI sont gérés par SUD-Rail, les cantines sont fermées. Beaucoup de tisaneries sont fermées, pour le peu ouvertes, frigos et micro-ondes sont interdits. Les restos étant, eux aussi, fermés, les agents n'ont que le sandwich de la boulangerie ou la gamelle préparée la veille pour se restaurer, dans les 2 cas, le repas est pris dans le véhicule ou le poste de travail...

Cette situation ne fait qu'ajouter du stress au stress... sur le terrain : « les chantiers doivent être tous réalisés ». Le 1er confinement a fait prendre du retard qu'il faut rattraper... Les agents fournissent beaucoup d'effort depuis le début de la crise, la direction s'en souviendra-t-elle aux moments des notations 2021...?

La situation serait plus belle en télétravail...? Pas sûr... Chaque année, 10 à 20% des français sont victimes de dépression hivernale. D'après les spécialistes de la santé, l'isolement sociétal lié au télétravail augmente ce phénomène. Sans compter que les chiffres remontés récemment par les experts montrent que la surveillance managériale s'accroît, l'éloignement ne favorise pas la confiance entre collaborateur et les cas de harcèlement managérial sont en forte progression également.



## CHÔMAGE PARTIEL

Le 20 novembre, les élus du personnel G&C étaient consultés sur le « *Dossier de Consultation sur la reconduction du dispositif d'activité partielle au sein de la SA SNCF Gares & Connexions pour la période du 31 octobre au 31 décembre 2020* ».

Rien que ce long titre solennel, presque théâtral, en dit beaucoup... ou pas...

En gros et à retenir : la grande majorité des **cadres** est en **Activité Partielle** tous les **jeudis**. En **UG, 1 jour/ semaine** d'activité partielle en moyenne. Attention, lorsque nous demandons à la direction dans quel délai les agents sont prévenus de ce fameux jour, celle-ci réponds : « le délai c'est en amont »... En **COEG**, l'AP est adaptée en fonction du **plan de transport**. En **ABE**, **aucune** activité partielle n'est prévue.



## GESTION DES CAS COVID.

Des consignes RH Absences codifient clairement la gestion des absences liés au COVID 19.

**Salarié présentant des symptômes** : le salarié est en arrêt de travail.

**Salarié ayant été en contact étroit** avec une personne malade : Le salarié est identifié Cas Contact et doit être isolé. Si le télétravail n'est pas possible, le salarié doit être en arrêt de travail.

**Salarié vulnérable** présentant un risque de développer une forme grave du COVID : Si le télétravail n'est pas possible, l'activité partielle peut être mise en place.

En aucun cas, en dehors de la situation des personnes vulnérables, **les salariés ne peuvent pas être mis au chômage lorsqu'il sont malade du COVID au déclaré cas contact** dès lors que le télétravail n'est pas possible.

**Seul l'arrêt de travail est prévu par la loi.** L'Activité Partielle étant rémunérée en partie par l'état, il s'agit d'une fraude de la part de G&C lorsque l'AP est mise en place dans les 3 premiers cas cités dans cet article.

**le détail complet de la note RH sur la gestion des cas sur notre Whatsapp**

# A GARES & CONNEXIONS, UN HOMME EST MORT !

Tout à chacun connaît les circonstances dramatiques de l'accident qui a eu lieu à Epernay le 21 octobre dernier (Presse, communication interne)

Comment un tel drame a-t-il pu se produire ? La faute à qui ? La faute à quoi ?

C'est ce que nous avons commencé à discuter lors du CSE extraordinaire du 13 novembre dernier.

La délégation SUD-Rail a, à cette occasion, eu de nombreux contacts avec l'inspection du travail (et ce n'est pas fini...) et nous avons avancé tout au long de ce CSE extra en essayant de faire comprendre à notre direction pourquoi nous en étions là...

La faute à la pression subie sur les chantiers, par nous et les entreprises que nous encadrons, à la surcharge de travail, à la multiplication de nos casquettes, à des chantiers sur des périmètre géographique intenable, La faute à l'externalisation généralisée -sans réelle formation pour les exécutants -, la faute à la manière dont sont traités les ICP, PP de nos chantiers (« perte de temps » pour ceux qui rédigent, joker face au juge en cas de pépin), la faute « risque calculé » qu'on voit beaucoup trop à la SNCF depuis quelques années....

Mais pour la direction, cet accident n'était pas prévisible (un échafaudage roulant, sans barriérage, avec une caténaire à proximité...)

**La réalité, c'est que L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail)**

Si cette obligation que le patron a envers vous n'est pas tenue, vous êtes légitimes à poser un **droit de retrait**, ! vous pouvez aussi nous solliciter pour qu'on pose un **droit d'alerte** ! ce sont nos droits !

**NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS !**

La violence absolue que représente le fait de mourir au travail, à laquelle s'ajoute la violence des circonstances de cette mort en font un événement inacceptable !

**Rien ne semble changer depuis des décennies. C'est toujours les ouvriers, les salariés, qui meurent au travail !**

Car la réalité est bien là : ce sont eux qui sont obligés de s'adapter à des organisations et des conditions de travail où l'exercice des tâches en toute sécurité n'est pas prioritaire. **C'est bien eux qui prennent les risques, et pas les patrons comme on voudrait nous le faire croire régulièrement...**

Les patrons, eux, s'empressent de dissimuler ou d'essayer d'atténuer leur responsabilité. C'est insupportable !

D'autant plus insupportable que cet accident aurait pu être évité, comme c'est très souvent le cas...

## DES AGENTS À DISPO EFFECTUENT DES TÂCHES « NON ESSENTIELLES » EN PRÉSENTIEL EN COEG.

Le 12 novembre, un agent de **COEG** nous signale que des agents mis à disposition sont présents dans les locaux de travail et **effectuent des tâches non essentielles** (classification de référentiels, nettoyage des annonces sur pupitre entre autre).

Nous avons contacté la direction le jour même en lui rappelant les mesures sanitaires du gouvernement : le télétravail n'est pas une option facultative. La direction nous a assuré qu'il s'agissait de formation dû à une récente réorg sur un autre service et que la situation allait se résoudre rapidement.

Seulement voilà, la semaine suivante, nous apprenons que de nouveaux les agents, dépendant bien du périmètre de G&C, à dispo sont présents et n'effectuent pas de tâches liées à de l'opérationnel.

Nous interpellons de nouveaux la direction de façon plus ferme et **obtenons à ce que les agents à dispo ne rendent pas inutilement sur le lieu de travail.**

**Notre intervention n'aurait pas existée sans l'interpellation des collègues sur place. Si vous aussi vous constatez des situations anormales, quel que soit votre établissement ou votre service : contactez nous ! (par mail, par téléphone, par WhatsApp...) afin que nous puissions réagir le plus vite possible !**

rejoignez notre groupe Whatsapp et accédez à tous nos tracts

sur simple demande par sms à Xavier au 06 12 45 17 05 ou Nicolas au 06 24 86 42 86

# Elections aux Conseils d'Administration de la SNCF Votez et faites voter SUD-Rail



Candidat.e.s au CA de la SA «SNCF»



Candidat.e.s au CA de la SA «Gares et Connexions»



Du 4 au 10 décembre auront lieu les élections aux Conseils d'Administration de la SNCF.

Une liste au **CA de la SNCF** pour l'ensemble du groupe SNCF ( SNCF, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Fret SNCF et une cinquantaine de filiales: Kéolis, Géodis, Calberson, VFLI...)

Une liste au **CA Gares et Connexions**.

C'est un vote électronique, vous recevrez vos identifiants chez vous directement, à partir du 30 novembre.

**Vous pourrez voter, sur n'importe quel support** ( tablette, ordinateur, smartphone...),

**du vendredi 4 décembre 10h au jeudi 10 décembre 17h.**

**Il faudra voter 2 fois.** Une fois pour le CA du groupe SNCF et une autre fois pour le CA de G&C.



**Ce vote est important car c'est la première élection professionnelle après le plus long conflit social de la SNCF en décembre 2019**, les résultats seront donc observés avec attention. Par ailleurs, à quelques mois des premières **ouvertures à la concurrence** pour des trains de voyageurs internes et la **gestion des gares**, renforcer SUD-Rail aux élections, serait un message clair envoyé à la direction.

Nous savons que les élections CA, ne passionnent en général pas les salariés du groupe. En 2015 la participation était de 58% seulement. Or la période de confinement ne va pas aider la participation. Par conséquent seuls les syndicats qui seront capables de mobiliser leur électorat feront de bons scores. **Chacun connaît autour de lui un ou plusieurs collègues qui apprécient notre syndicat, sa combativité et ses valeurs, alors allez le faire voter.**

**rejoignez notre groupe Whatsapp et accédez à tous nos tracts**  
**sur simple demande par sms à Xavier au 06 12 45 17 05 ou Nicolas au 06 24 86 42 86**